



Pallud

RISQUES MAJEURS

risques naturels et risques technologiques



Les bons réflexes

Pallud et les risques majeurs

La commune de Pallud participe à la démarche de gestion des risques majeurs initiée à l'échelle intercommunale.

Dans ce dispositif, l'information et la formation des habitants sont essentielles, ce qui explique l'édition du présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Il vise à vous informer sereinement parce que le risque zéro n'existe pas et que la transparence est la meilleure manière d'éviter les exagérations.

Dans ces situations extrêmes, certes rarissimes mais qu'il ne faut pas négliger pour autant, il est nécessaire de connaître les réflexes à adopter.

Parallèlement, l'équipe municipale travaille à la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui vise à recenser et organiser tous les moyens nécessaires à la mise en sécurité des habitants de la commune en cas d'évènement majeur (alerte, évacuation, ravitaillement, hébergement d'urgence...)

Le Maire



Le risque majeur, qu'est-ce que c'est ?

Un événement potentiellement dangereux – ou **ALÉA** - n'est un **RISQUE MAJEUR** que s'il s'applique à une zone où des **ENJEUX** humains, économiques ou environnementaux sont en présence.



Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence
- une énorme gravité

RISQUES MAJEURS

Pallud

Les risques naturels



Crues torrentielles et inondations



Mouvements de terrain



Séismes



Evènements météorologiques

Les risques technologiques



Accident nucléaire



Transport de matières dangereuses



Rupture de barrage



Les crues torrentielles et inondations

La commune de Pallud est parcourue par de nombreux ruisseaux dont les principaux sont le Nant Pottier et le Ruisseau de la Liée au Sud-Ouest de la commune. Ces cours d'eau sont périodiquement soumis à des crues causées par de fortes précipitations orageuses et/ou par une fonte rapide du manteau neigeux. Ces crues transportent parfois de grandes quantités de matériaux qui peuvent former des barrages, appelés embâcles, qui en rompant peuvent provoquer des débordements et libérer une vague destructive.

D'après les études de risques et l'inventaire des événements passés, il apparaît que les crues des ruisseaux de Pallud n'ont que de faibles probabilités d'engendrer des dégâts sur les zones habitées. Par contre, les zones où les ruisseaux franchissent des routes peuvent être impactés plus sérieusement comme ce fut le cas lors des crues du 13 janvier 2004.

La prise en compte des risques dans l'aménagement

Le Plan d'Indexation en Z (PIZ), réalisé en 2004 est un document informatif qui permet de prendre en compte les risques naturels dans le Plan Local d'Urbanisme. Dans les zones soumises aux risques naturels, le PIZ prescrit ou recommande la mise en oeuvre de mesures de protection en fonction de l'intensité et de la fréquence des inondations.



Extrait du PIZ caractérisant un risque faible par débordement du Nant du Cruet



Les bons réflexes



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux

Pour éviter l'entrée de l'eau et limiter les dégâts



Montez dans les étages

Pour attendre les secours et éviter d'être blessé par la montée brutale des eaux



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



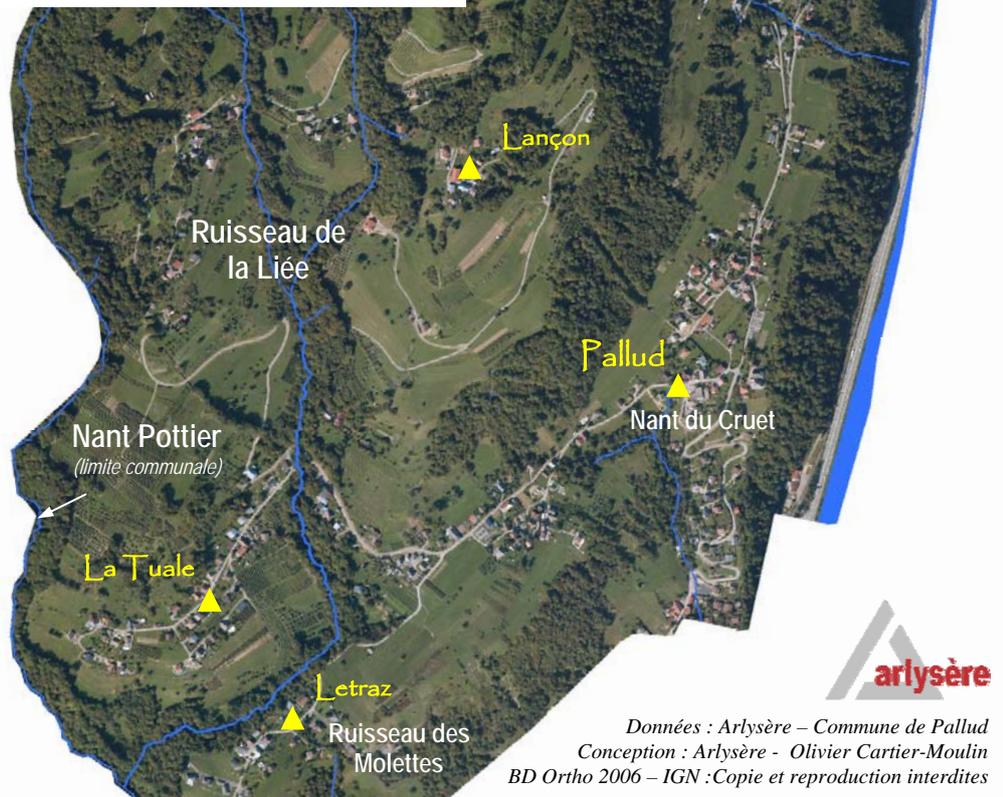
Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Pour éviter de bloquer les secours sur les routes. Leurs enseignants s'en occupent !



Données : Arlysère – Commune de Pallud
Conception : Arlysère - Olivier Cartier-Moulin
BD Ortho 2006 – IGN : Copie et reproduction interdites

Entretenir les ruisseaux pour limiter les dégâts liés aux inondations

L'entretien des cours d'eau par les **propriétaires riverains**, est nécessaire et **obligatoire** (art L215-14 du Code de l'Environnement) afin de limiter les effets dévastateurs que les ruisseaux pourraient avoir en cas de crue. Ainsi, les propriétaires riverains des ruisseaux se doivent d'**enlever régulièrement les embâcles et débris** qui empêchent le bon écoulement des eaux et d'entretenir les berges du cours d'eau.



Embâcle



Les mouvements de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, qui peut se traduire par diverses manifestations, lentes ou rapides, en fonction des sites et des matériaux considérés.

Dans nos régions de montagne, on distingue plusieurs types de mouvements de terrain : les effondrements, les chutes de rochers, les glissements de terrain et le phénomène de retrait-gonflement.

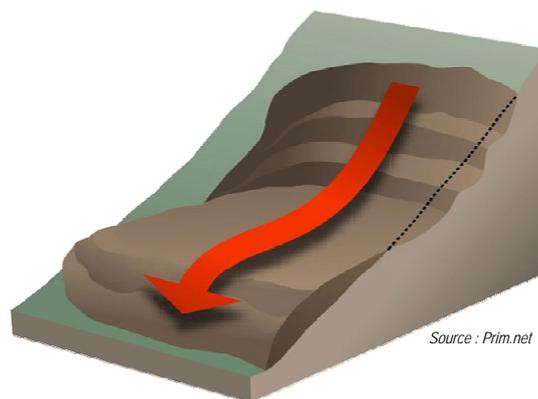
A Pallud, la nature géologique du sol et l'absence de relief très prononcé font que le principal type de mouvements de terrain auquel on peut être confronté est le glissement de terrain.

Le **glissement de terrain** se caractérise par un déplacement d'une masse de matériaux sur des épaisseurs parfois importantes.

Suite à une saturation du sol en eau, ce type de phénomène peut s'accélérer et évoluer en coulée boueuse pouvant être dévastatrice.

Historique des phénomènes sur la commune

Avril 1983 : suite à une période de fortes pluies, un glissement de terrain entraînant des arbres se déclenche au niveau du lieu-dit Sous Pallud. La coulée de boue ainsi produite menace une maisonnette et les pompiers décident donc son évacuation. En attendant la stabilisation des terrains, l'unique occupante de l'habitation, âgée, sera hébergée au centre hospitalier.



Source : Prim.net

Schéma en coupe d'un glissement de terrain

Les bons réflexes

Pendant l'évènement



Eloignez vous de la zone dangereuse

Pour vous mettre en sécurité, fuyez latéralement la zone instable pour ne pas être enseveli

Après l'évènement



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Evacuez les locaux touchés.

Informez la mairie de la situation.

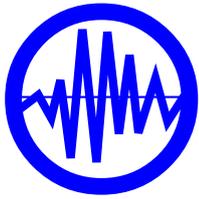
La prise en compte des risques dans l'aménagement

Là encore, la cartographie réalisée dans le PIZ en 2004 permet de répondre aux objectifs de prévention des risques de mouvements de terrain en réglementant l'aménagement des sites à risque et en préconisant la mise en œuvre de mesures de protection constructives pour se protéger de ces risques : limitation de l'extension des habitations exposées, renforcement des façades, mise en place d'ouvrages de protection, interdiction de rejet d'eau par infiltration... Le PIZ est consultable en mairie.

Extrait du PIZ
Zone à risque faible de glissement de terrain
Secteur du hameau de Létraz



9
Z^f
G



Les séismes

Si le mécanisme du séisme est aujourd'hui mieux connu, tant du point de vue de son origine que de sa propagation, il reste encore un phénomène imprévisible.

Outre les effets qu'il peut avoir sur les constructions, un séisme peut engendrer d'autres effets locaux tels que les mouvements de terrain (*chute de blocs, glissement de terrain*), les avalanches ou les phénomènes de liquéfaction des sols qui peuvent faire basculer des bâtiments.

La commune de Pallud est classée en zone sismicité faible (Ib) : les séismes peuvent être d'intensité moyenne (= aléa moyen) mais cela reste très peu fréquent.

Les bons réflexes

Pendant la secousse



Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide

Pour éviter les chutes d'objet



Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

Pour éviter d'être enseveli

Après la 1^{ère} secousse



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Evacuez les locaux touchés.



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



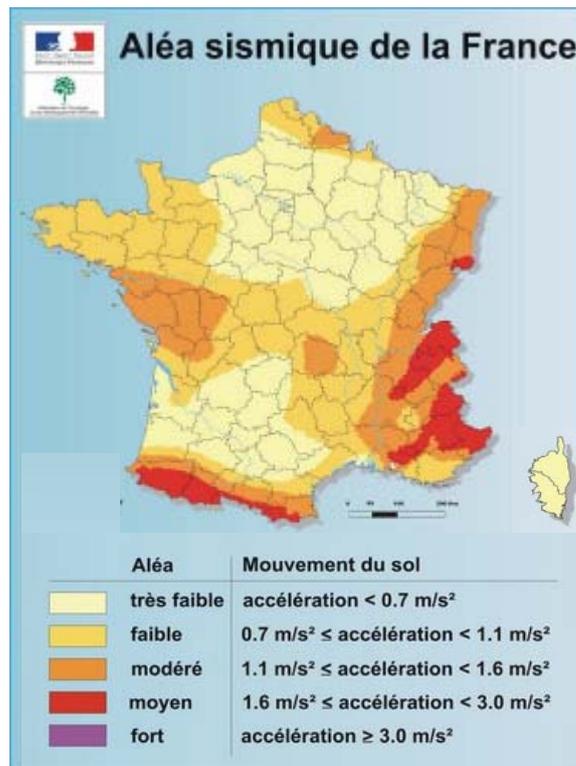
Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation. Leurs enseignants s'en occupent !



Le dernier séisme important ayant touché la région s'est produit dans le secteur d'Annecy le 15 Juillet 1996. De magnitude 5.2, il a engendré quelques dégâts (chutes de cheminées, fissures dans les murs). De nombreuses répliques furent ressenties pendant les jours suivants, dont une de magnitude 4.3 huit jours plus tard.



Voiture écrasée par une chute de cheminée lors du séisme d'Annecy

Prévention :

Les règles PS 92 actuellement en vigueur fixent les niveaux de protection requis par région et par type de bâtiment et définissent les modalités de dimensionnement des constructions.

Un plan d'action sur 6 ans, appelé Plan Séisme a été mis en place en 2005 par l'Etat afin de réduire la vulnérabilité au séismes des personnes et des biens. Ce programme de prévention s'appliquera notamment à approfondir la connaissance scientifique du risque sismique, mieux informer sur celui-ci, améliorer sa prise en compte dans la construction et organiser une coopération entre tous les acteurs du risque.



Pour plus d'informations :

Sismicité de la France :

Programme national de prévention du risque sismique :

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable :

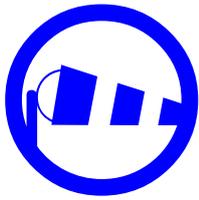
Association Française du Génie Parasismique :

www.sisfrance.net

www.planseisme.fr

www.prim.net

www.afps-seisme.org



Les risques météorologiques



Orage

Vents violents, orages, grêle et pluies intenses sont autant de phénomènes météorologiques qui peuvent concerner Pallud.



Avalanches

Afin de prévenir tout accident lié à ce type de manifestations climatiques, Météo France édite deux fois par jour une carte de Vigilance permettant de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département.



Grêlons tombés sur Pallud le 25 Juin 2006



Vent violent

Dès le niveau orange, les pouvoirs publics et la commune s'organisent pour réagir : envisager la mise à l'abri des campeurs installés sur la commune, faire annuler les manifestations en plein air...



Canicule



Pluie - Inondations

Elagage des arbres

Fortes chutes de neige, tempêtes et orages cassent parfois des branchages ou couchent des arbres qui en tombant peuvent engendrer des dégâts notamment sur les habitations, les véhicules et les personnes.



Elagage

Afin de prévenir ce risque dans votre propriété, il est conseillé de faire procéder à l'élagage des arbres proches de votre habitation ou trop près des réseaux aériens (fils électriques) voire à leur abattage dans le cas d'arbres vieux ou malades.

Les bons réflexes



Renseignez-vous

Consultez les cartes de vigilance éditées par météo france



Soyez vigilants

Suivez les conseils donnés par météo france



Rentrez chez vous Fermez les ouvertures

Évitez les déplacements
Prenez les mesures de sauvegarde de vos biens



Écoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation

Carte de vigilance météorologique

(Exemple)



Pas de vigilance particulière.



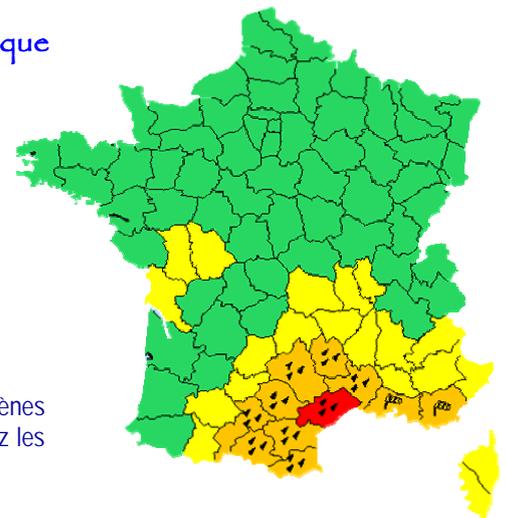
Soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.



Soyez très vigilant; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.



Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes météo dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; conformez vous aux consignes émis par les pouvoirs publics.



Pour vous informer, consultez la carte de vigilance :

Internet : www.meteo.fr Minitel : 36 15 METEO Téléphone : 32 50



L'accident nucléaire

Le risque nucléaire ne constitue pas un risque important dans le département de la Savoie, aucune installation n'y étant installée. Toutefois, la proximité de certains établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère nous amène à évoquer ce risque.

De plus, il est à noter qu'un incident radiologique peut également avoir lieu en dehors de l'enceinte d'une centrale nucléaire lors d'un transport de matières radioactives issues du domaine industriel ou médical par exemple.



La centrale nucléaire du Bugey (Ain)



Au signal national d'alerte, suivez les consignes et tenez vous prêt à évacuer sur ordre des autorités

Prévention :

La sûreté de ces sites repose sur de nombreuses mesures techniques prises par les exploitants et imposées par la réglementation.

Comme pour le risque industriel, la prévention passe par la réduction des risques à la source (surveillance permanente, amélioration continue de la sécurité) complétée par des plans de secours internes et externes.

Les bons réflexes



Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche

Pour éviter l'exposition directe aux produits radioactifs



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations

Pour empêcher les produits radioactifs d'entrer dans votre abri



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en occupent !

En cas de catastrophe majeure impliquant une installation nucléaire, le risque de contamination peut concerner l'ensemble du territoire français.

Les autorités pourraient alors être amenées à prendre des contre mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan départemental de distribution des **pastilles d'iode**.



Pastilles d'iode distribuées par les autorités en cas de risque

À titre préventif, l'ingestion d'une pastille d'iode non radioactif a pour effet de se fixer sur la thyroïde (organe qui retient l'iode), la saturer et éviter qu'ensuite l'iode radioactif inhalé par respiration ne se fixe sur cette thyroïde, provoquant son irradiation.



Les personnes les plus sensibles (enfants, adolescents et femmes enceintes) se verront donc distribuer une pastille d'iode en cas d'évènement majeur.

Au niveau de la commune de Pallud et notamment pour l'école, un plan de distribution des pastilles d'iode a donc également été mis en place.



Le Transport de Matières Dangereuses

Une matière dangereuse est une substance qui par ses propriétés physiques ou chimiques peut présenter un danger grave pour l'homme ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

Sur le territoire de Pallud, les matières dangereuses transitent très peu par les routes, mis à part pour l'approvisionnement des particuliers en gaz et fioul. Néanmoins, une canalisation transportant du gaz traverse la commune sur un axe Nord-Sud.



Transport par voie routière et ferroviaire

Prévention et réglementation :

Les règlements concernant les modes de Transport des Matières Dangereuses (TMD) par voie routière prévoient les dispositions techniques des véhicules, les modalités de contrôle et la formation des personnels.



Sur certains axes routiers, la circulation de matières dangereuses peut même être totalement interdite et signalée par l'un des trois panneaux ci-contre.

Signalisation :

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur la citerne du camion ou du wagon.

Plaque-étiquette

Code Danger
33 = Liquide
très inflammable

Code Matière
1203 = Essence
sans plomb



Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité à au moins 100 mètres du site et communiquez ces éléments aux secours en précisant le lieu exact, le type de moyen de transport et la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...).

Transport par canalisation

La canalisation qui traverse le territoire de la commune de Pallud est enterrée à quelques 80 cm de profondeur tout au long de son tracé ce qui la protège des agressions extérieures et limite les nuisances visuelles. Cette canalisation, réalisée en acier, permet de transporter du gaz à une pression de 67.7 bar. Les accidents, quoi qu'extrêmement rares, sont dans 2 cas sur 3 provoqués lors d'une agression externe de la conduite. Le scénario le plus redoutable est alors la rupture franche d'une telle conduite qui lorsqu'elle est suivie de l'inflammation du gaz peut conduire à une explosion et ainsi provoquer des brûlures graves jusqu'à 55 mètres ainsi que des effets mortels jusqu'à 20 m de part et d'autre de la canalisation.

Les mesures de prévention

La prévention des risques liés à l'exploitation des conduites de gaz est tout d'abord assurée via l'élaboration d'un Plan de Surveillance et d'Intervention (PSI) qui définit les mesures de sécurité applicables et les moyens mis en œuvre en cas d'accident.

Le risque est également pris en compte dans l'urbanisation. Par exemple, les établissements recevant du public ne peuvent être construits à proximité et l'exécution de travaux à moins de 250 m de la conduite est soumise à l'obligation de procéder à une Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux au gestionnaire de l'ouvrage (D.I.C.T.) préalablement à toute intervention. (www.dict.fr).

Enfin, pour réduire le risque d'agression externe par des engins, une protection complémentaire par couverture peut être mise en oeuvre autour de la canalisation.



Au signal d'alerte, suivez les consignes et tenez vous prêt à évacuer sur ordre des autorités.

Les bons réflexes



Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche

Pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations

Pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



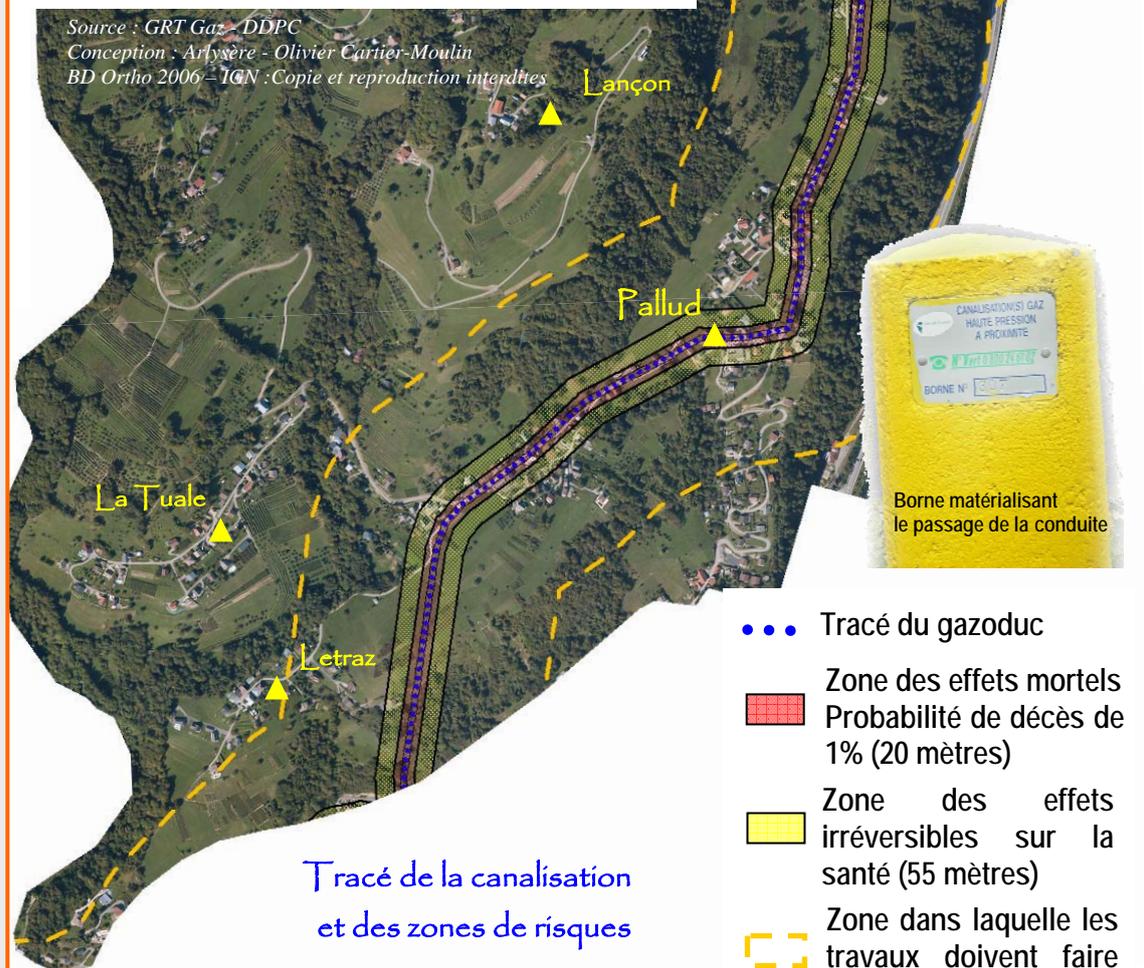
N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en occupent !



Ne fumez pas Ni flamme, ni étincelle

Pour éviter le risque d'explosion



Tracé de la canalisation et des zones de risques



Borne matérialisant le passage de la conduite

- ● ● Tracé du gazoduc
-  Zone des effets mortels
Probabilité de décès de 1% (20 mètres)
-  Zone des effets irréversibles sur la santé (55 mètres)
-  Zone dans laquelle les travaux doivent faire l'objet d'une DICT



La rupture de barrage

La commune de Pallud est située à l'aval des barrages de Tignes, Roselend et La Girotte. L'effacement total et instantané de l'un de ces barrages provoquerait une onde de submersion qui toucherait seulement les quelques habitations situées dans la zone basse de la commune, au lieu-dit Sous Pallud et à l'entrée d'Albertville (voir carte ci-contre).

Mesures de prévention :

Une surveillance constante des ouvrages est assurée par l'exploitant sous le contrôle des services de l'Etat : inspections visuelles, auscultation à l'aide d'appareils très précis, suivi des déplacements, des fuites et des fissures, examen décennal approfondi.

Même si le risque de rupture est extrêmement faible, chaque barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui a pour but d'organiser l'alerte des populations et l'intervention des secours. Le PPI définit ainsi plusieurs niveaux d'alerte permettant d'anticiper la rupture de l'ouvrage et d'évacuer les populations exposées de manière préventive.



Au son de la corne de brume ou sur ordre des autorités, suivez les consignes et tenez vous prêt à évacuer.

Les bons réflexes



Gagnez immédiatement les hauteurs les plus proches

Pour vous mettre à l'abri de l'onde de submersion



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



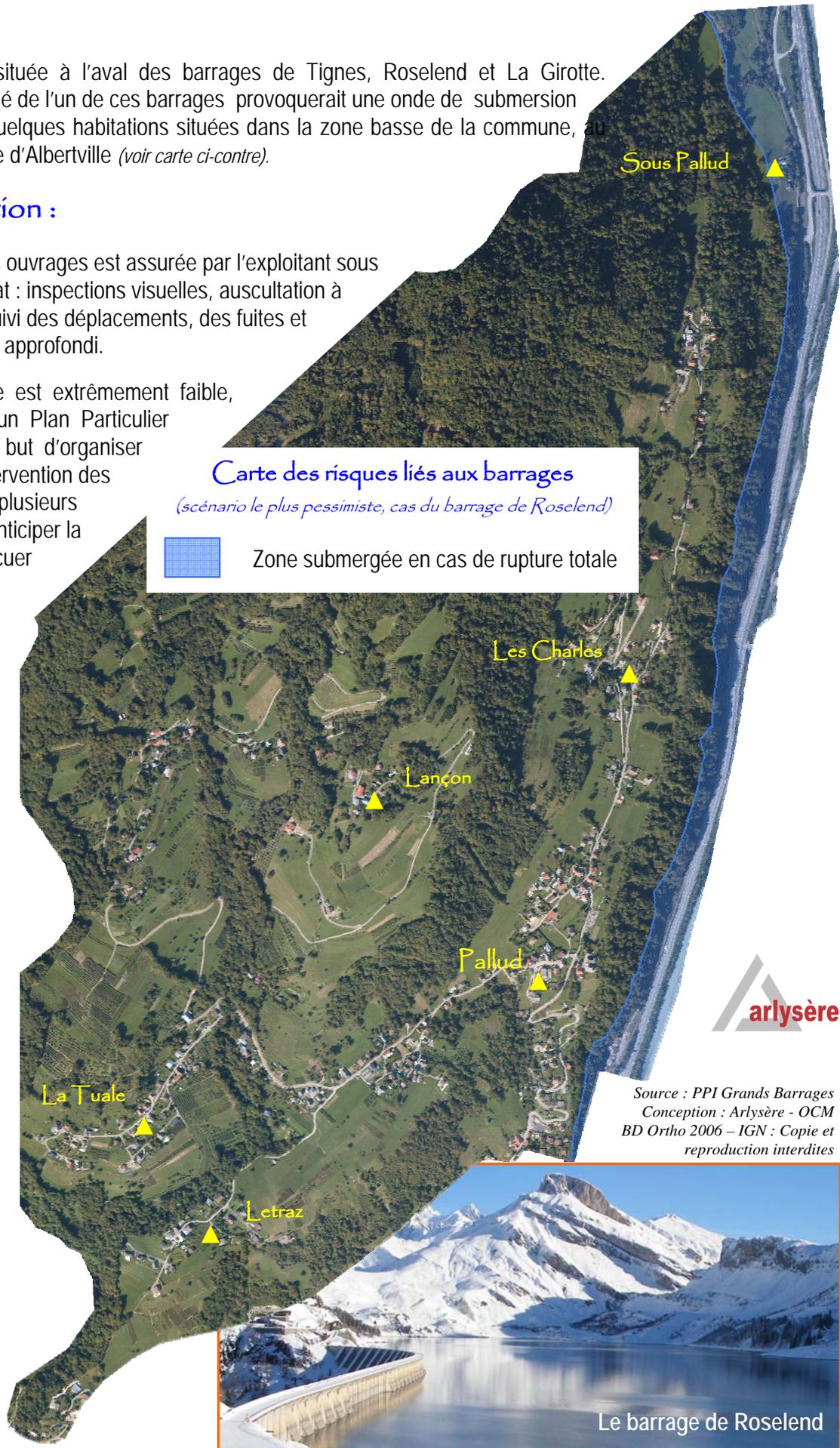
Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en occupent !



Carte des risques liés aux barrages

(scénario le plus pessimiste, cas du barrage de Roselend)



Zone submergée en cas de rupture totale



Source : PPI Grands Barrages
Conception : Arlysère - OCM
BD Ortho 2006 – IGN : Copie et reproduction interdites

Le barrage de Roselend

L'alerte

En cas d'évènement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des maires. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

Sirène du réseau national d'alerte : ces sirènes, testées tous les premiers mercredi du mois à midi, émettent un son caractéristique en trois séquences d'1 minute séparées d'un intervalle de 5 secondes.

Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : ***confinez vous et écoutez la radio 103.9 FM !***

Pour vous familiariser à ce signal, vous pouvez appeler au numéro suivant : **0 800 50 73 05** (gratuit)

Corne de brume : ce type de sirène émet un signal d'une durée minimum de deux minutes, composé d'émissions sonores de 2 secondes séparées par un intervalle de 3 secondes. *Seules les communes situées dans les zones en aval des barrages et très proches de ceux-ci (arrivée de l'onde de submersion en moins de 15 minutes) sont équipées de ce type de sirène.* Elles sont également testées les premiers mercredi des mois de Mars, Juin, Septembre et Décembre.

Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : ***gagnez les hauteurs rapidement !***

Ensemble Mobile d'Alerte (EMA) fixés sur un véhicule de la commune ou sur un véhicule des services de secours.

Radio et télévisions. En Savoie, les informations en cas de risque majeur sont diffusées par **France Bleu Pays de Savoie** sur 103.9 Mhz

Ensemble Mobile d'Alerte (EMA) à remplacer par une photo de l'EMA installé sur un véhicule de la commune



Préparez le matériel nécessaire en cas d'alerte :

Pour ne pas être pris au dépourvu et pouvoir évacuer rapidement en cas de besoin, préparez le matériel nécessaire :

- Radio à piles
- Lampe de poche
- Matériel de confinement
(ruban adhésif, serpillières pour colmater le bas des portes...)
- Barres énergétiques et eau
- Couvertures et vêtements de rechange
- Papiers personnels
- Médicaments *(traitement quotidien)*

Pour en savoir plus :

Mairie de Pallud : [04.79.32.09.50](tel:04.79.32.09.50)

Institut des Risques Majeurs (IRMa) : www.irma-grenoble.com

Portail du ministère, dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Les bons réflexes en cas de risque

DANS TOUS LES CAS



Ecoutez la radio
France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas
Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Leurs enseignants s'en occupent !



Soyez solidaires !
Pensez aux personnes vulnérables



Inondations



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux



Coupez le gaz et l'électricité



Montez à pied dans les étages



Séismes



Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide



Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments



Coupez le gaz et l'électricité



Evacuez les locaux touchés.



Phénomènes Météo



Renseignez-vous



Soyez vigilants



Rentrez chez vous Fermez les ouvertures



Rupture de barrage



Gagnez les hauteurs



Risques technologiques



Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations



Ne fumez pas Ni flamme, ni étincelle

Les numéros à connaître pour signaler un risque

Urgences médicales : 15

Gendarmerie d'Albertville : 04.79.32.00.17

Sapeurs Pompiers : 18 ou 112

Mairie de Pallud : 04.79.32.09.50

Pallud

Commune de Pallud

81, Route de Bongain – 73 200 PALLUD

Tél (04) 79 32 09 50 - Fax (04) 79 32 48 72 - Mail : mairie.pallud@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Mardi & Vendredi : 14h00 – 19h30



Document élaboré par Arlysère, Syndicat Intercommunal du Bassin d'Albertville

» Syndicat d'études et prospectives » Ingénierie Conseil » au service des collectivités
» Animation, gestion et suivi des politiques de développement territorial

Espace Economie Emploi Formation - 47, avenue Jean Jaurès – BP 20109 – 73207 ALBERTVILLE Cedex
Tél 04 79 10 01 80 - Fax 04 79 10 01 81 - Mail contact@arlysere.fr - Internet www.arlysere.fr